

PEYREHORADE SPORTS CYCLISME



22 ème TOUR DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS F.F.C.

COURSE REGIONALE OPEN 1/2/3 Access
dimanche 05 avril 2026



Engagements sur cicle web limités à 120 concurrents

HABAS

10 h 00 HABAS/HABAS CLM individuel 6,9 km



15 h 30 BELUS/BELUS 90,210 km (30,07 x 3)

LES COMMUNES DU TERRITOIRE

- | | | | |
|-------------|--------------|-----------------|-------------------------|
| → Bélus | → Hastings | → Orist | → Pouillon |
| → Cagnotte | → Labatut | → Orthevielle | → Saint-Cricq du Gave |
| → Cauneille | → Mimbaste | → Ossages | → Saint-Etienne d'Orthe |
| → Estibeaux | → Misson | → Pey | → Saint-Lon les Mines |
| → Gaas | → Mouscardes | → Peyrehorade | → Sorde l'Abbaye |
| → Habas | → Oeyregave | → Port de Lanne | → Tilh |

Située au Sud des Landes, à la frontière des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans est constituée de 24 communes. Elle s'étend sur 391 km² et compte au total 23 381 habitants.

A la croisée du Pays Basque, des montagnes du Béarn et des plages du sud des Landes, le Pays d'Orthe et Arrigans s'étend sur 24 communes. Il est situé est au cœur d'un maillage d'infrastructures : aéroport, gare TGV à moins d'une ½ heure, et offre un cadre de vie agréable, mêlant les avantages de la campagne à la proximité des grandes villes.

Riche d'un patrimoine bâti et naturel exceptionnel, le Pays d'Orthe et Arrigans est très dynamique sur le plan culturel, il propose de nombreux services à destination des familles et bénéficie d'un tissu associatif riche. C'est un territoire rural avec une forte vitalité sur le plan économique qui s'attache à accompagner les entreprises et porteurs de projets en quête d'authenticité et d'un certain art de vivre.

HABAS

HABAS sur les hauteurs du gave de Pau, se dresse notre village. Vous y accédez peut être par le boulevard des Pyrénées ombragé de vénérables platanes. Mais, ne vous y trompez pas vous pénétrez bien en Chalosse, petite région landaise où la douceur de vivre n'a d'égal que sa gastronomie, ses traditions séculaires et la beauté de ses vertes collines.

BELUS Le village est connu pour l'un de ses anciens instituteurs, François BACO. Pour lutter contre le phylloxera qui s'était abattu sur l'ensemble des vignobles des Landes, il mit au point plusieurs hybrides résistants à la maladie dont un entre encore aujourd'hui principalement dans la fabrication de l'armagnac.



Intermarché

SUPER

CAUNEILLE - PEYREHORADE

MAIRIE de HABAS

- Permanence 08 H 30 à 09 H 30 Accueil des coureurs salle de la mairie :
- contrôle licences par les arbitres, dossards/plaques.
- 09 h 30 à 10 h 00 (ou 14 H 30) réunion sécurité : directeurs sportifs, signaleurs, motards, chauffeurs
- 10 h 00 1^{er} départ contre la montre individuel sur une boucle de 6,860 km
- 12 H00 protocole vainqueur étape, maillot jaune, maillot vert, maillot blanc uniquement

SALLE des SPORTS de BELUS

- à partir de 11 H30 repas coureurs et DS sur réservation suivis de l'organisation et officiels
- 15 H 30 départ – circuit de 30,05 km x 3 soit 90,150 km

voitures suiveuses 2 dépannages neutres et DS clubs de plus de 5 coureurs

- protocole et classements : vainqueur étape, classement général au temps, par points, meilleur jeune, meilleur grimpeur, meilleur sprinter et classement par équipes sur 3 coureurs.

Sécurité et secours :

- Motards Les Gardians
- responsable signaleurs Philippe BARROUILLET
- médecin Dr BORDES
- secours Croix Rouge Dax

RESTAURATION :

Salle des sports de Bélus



Traiteur, réceptions et événements

uniquement sur réservation (résevation et règlement (16€))

au nom de Peyrehorade Sports à adresser à Jean Jacques Villenave - 837 route de l'Adour - 40390 Sainte Marie de Gosse avant le 30 mars

le type de restauration par traiteur étant un self service, les coureurs et leur encadrement ayant réservé seront prioritaires pour le service des repas.

Les tickets repas seront collectés par l'organisateur à l'entrée du self.

La deuxième priorité sera accordée aux officiels FFC et aux personnes de l'encadrement du Tour du Pays d'Orthe et Arrigans.

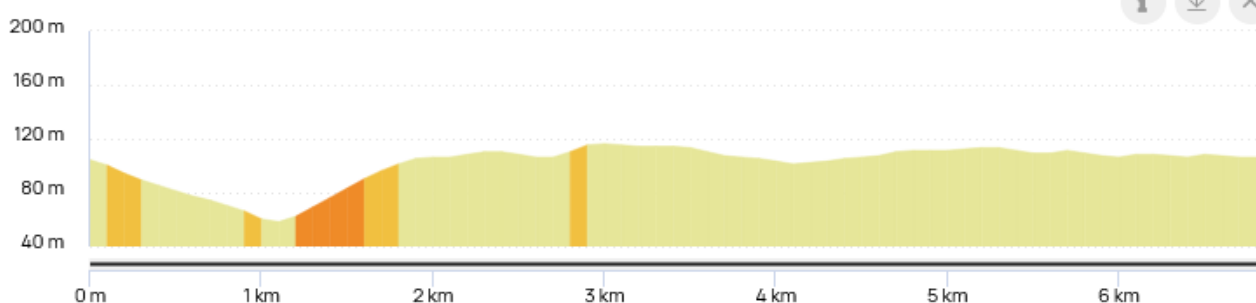
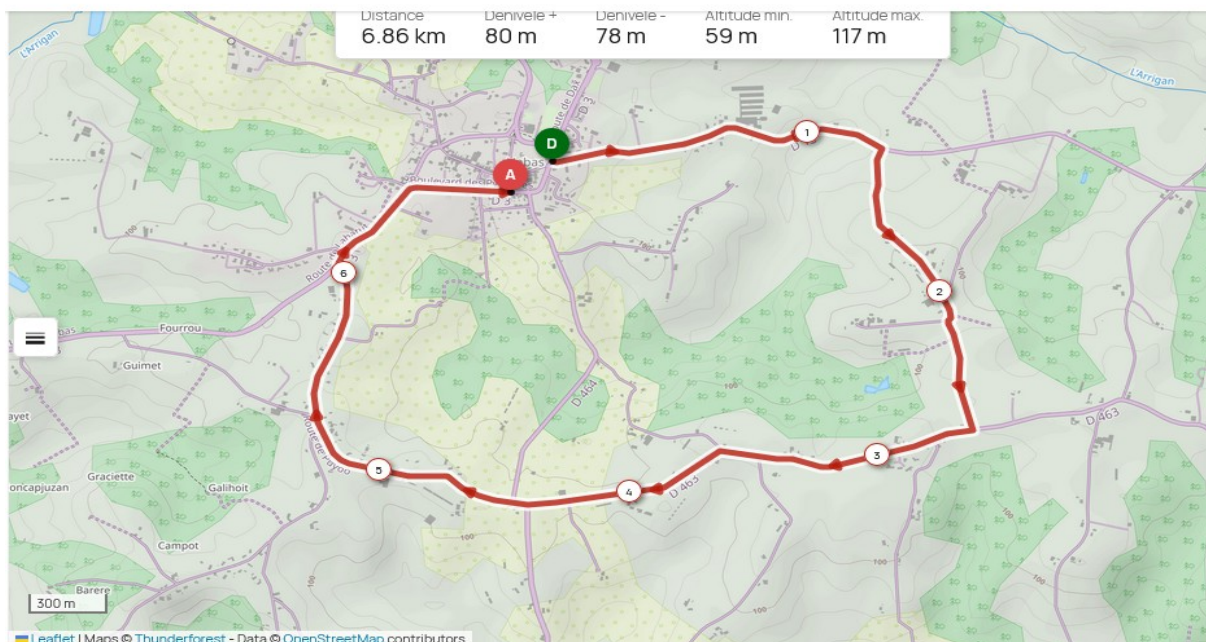
STATIONNEMENT :

Il est demandé de garer impérativement les véhicules sur les parkings aménagés à cet effet.



Groupama

**Dimanche 05 avril contre la montre individuel sur une boucle de 6,86 km
premier départ route de Tilh à 10 h 00 puis de minute en minute
arrivée boulevard des Pyrénées**



Horaires		Routes	Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
46 km/h	km				Nbre	Poste	
	0,0	HABAS (départ route de Tilh)					
10 h 00	0,0	D13	route de Tilh		2	1	
10 h 03	2,6		route de Lisée		1	2	
10 h 05	4,4	D463	route de Puyoo		2	3	
10 h 07	6,0	D3	route de Labatut		2	4	
10 h 08	6,5		boulevard des Pyrénées		1	5	
10h08'55	6,9		HABAS ARRIVEE : bld des Pyrénées (écoles)			dérivation rue de la mairie / rue centrale	

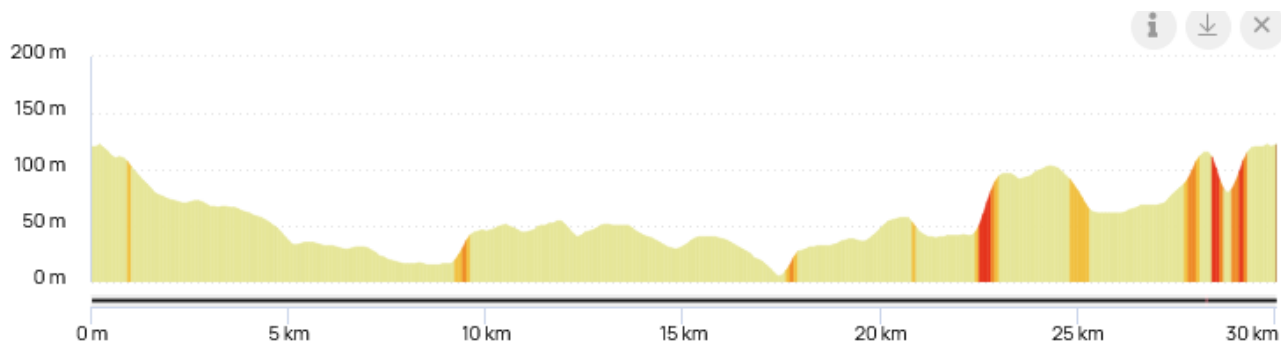
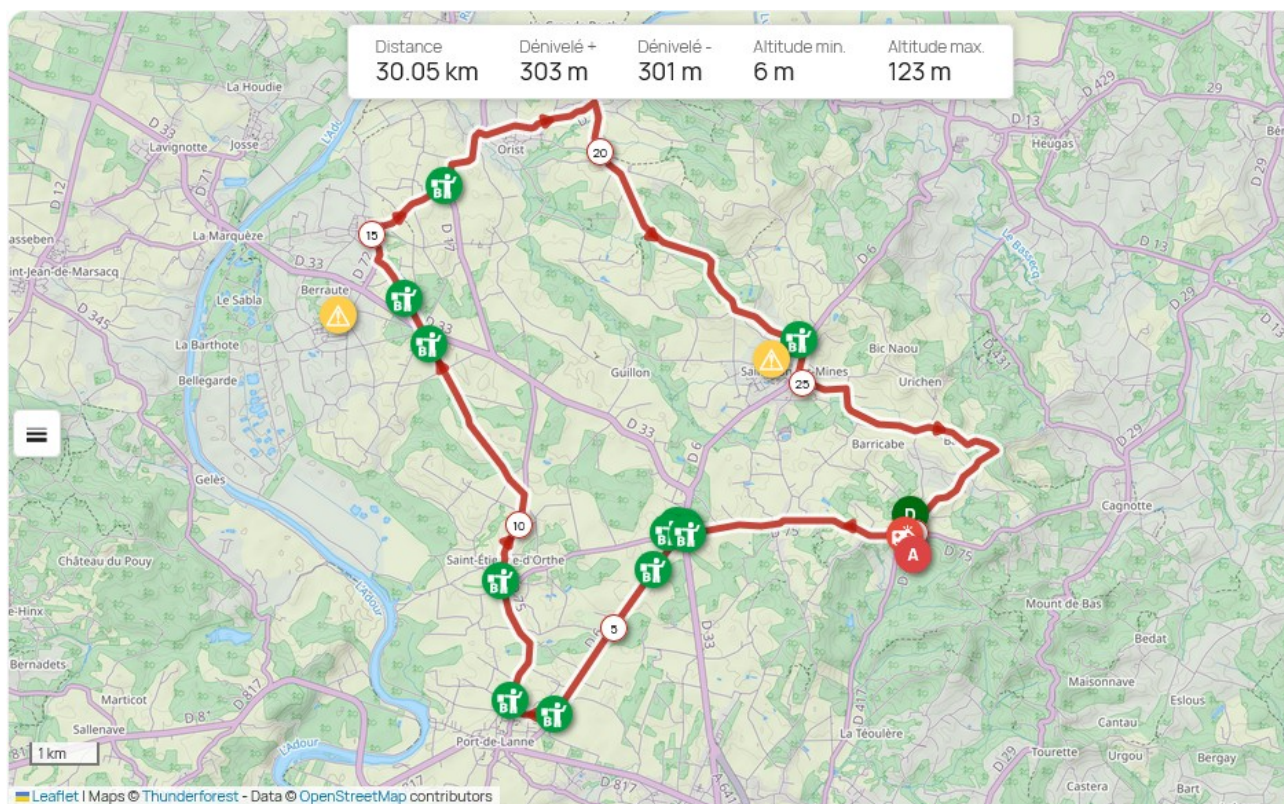
Les carrefours matérialisés par des ilots directionnels ou giratoires devront être franchis par la droite, les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter. Sur le boulevard des Pyrénées la circulation se fera exclusivement à droite.

Les carrefours matérialisés par des ilots directionnels ou giratoires devront être franchis par la droite, les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter. Sur le boulevard des Pyrénées la circulation se fera exclusivement à droite.



Dimanche 05 avril 15 h 30

départ route de Cagnotte à hauteur de la salle des sports
3 tours d'un circuit de 30,05 km soit 90,150 km



Intermarché Super Drive Cauneille (40300)

Faites vos courses dans votre magasin Intermarché Super de Cauneille et comparez les prix sur LeBonDrive pour commander dans le drive le moins cher Cauneille (40300). Vous pouvez passer commande 24h/24 sur internet et retirer vos courses dans le drive de Cauneille à l'heure de votre choix.

Horaires	KM		Communes Lieux Carrefours	Obs	Signaleurs		Particularités
	Fait	Restant			Nbre	Poste	
15H30	0	90,2	BELUS D75 près salle des sports				Départ réel
			Bélus les écoles		moto		
15 h 34	3,3	86,7	carrefour D6		3	1	passage direct par la gauche
			D6 direction Port de Lanne		moto		
15 h 40	6,5	83,5	route de Lajournade		moto		
			direction St Etienne		1	2	
15 h 44	9,6	80,4	Saint Etienne d'Orthe		1	3	ralentisseurs en montée
	10,2	79,8	sortie St Etienne - route de Pey		1	4	
15 h 49	13,2	76,8	carrefour D33 direction Pey rte Cassouat		2+	5	carrefour dangereux !!!
15 h 52	15,1	74,9	Pey		1+	6	PC
15 h 54	16,4	73,6	D17 vers Saubusse		1+	7	
15 h 57	17,5	72,5	D72 route de Siest ("port Carrère")		1+	8	
15 h 58	19,3	70,7	sortie Orist route de Bellevue		1	9	
16 h 00	20,2	69,8	route de St Lon vers Téoulère		moto		
16 h 06	24,3	65,7	D6 direction St Lon les Mines		1+	10	carrefour dangereux + ralentisseurs
	24,8	65,2	St Lon - route de Cagnotte		1+	11	
	27,2	62,8	rte de Cagnotte - route du Barcq		moto		
16 h 11	28,3	61,7	route du Château d'eau		1	12	MG km 29,3
	30,03		D75 direction Bélus		2	13	
16 h 15	30,05	60,0	1er passage		1+	14	1er passage ligne d'arrivée
			Bélus les écoles		moto		
16 h 20	33,4	56,6	carrefour D6		3	1	passage direct par la gauche
			D6 direction Port de Lanne		moto		
16 h 25	36,6	53,4	route de Lajournade		moto		
			direction St Etienne		1	2	
16 h 30	39,7	50,3	Saint Etienne d'Orthe		1	3	ralentisseurs en montée
	40,3	49,7	sortie St Etienne - route de Pey		1	4	
16 h 36	43,4	46,6	carrefour D33 direction Pey rte Cassouat		2+	5	carrefour dangereux !!!
16 h 38	45,2	44,8	Pey		1+	6	PC
16 h 40	46,7	43,3	D17 vers Saubusse		1+	7	
16 h 43	48,4	41,6	D72 route de Siest ("port Carrère")		1+	8	
16 h 45	49,4	40,6	sortie Orist route de Bellevue		1	9	
			route de St Lon vers Téoulère		moto		
16 h 51	54,4	35,6	D6 direction St Lon les Mines		1+	10	carrefour dangereux + ralentisseurs
			St Lon - route de Cagnotte		1+	11	
			rte de Cagnotte - route du Barcq		moto		
17 h 00	59,4	30,6	route du Château d'eau		1	12	MG km 59,4
			D75 direction Bélus		2	13	
17 h 02	60,1	29,9	2eme passage		1+	14	2eme passage ligne d'arrivée
			Bélus les écoles		moto		
17 h 06	63,4	26,6	carrefour D6		3	1	passage direct par la gauche
			D6 direction Port de Lanne		moto		
17 h 12	66,6	23,4	route de Lajournade		moto		
			direction St Etienne		1	2	
17 h 16	69,7	20,3	Saint Etienne d'Orthe		1	3	ralentisseurs en montée
	70,3	19,7	sortie St Etienne - route de Pey		1	4	
17 h 22	73,3	16,7	carrefour D33 direction Pey rte Cassouat		2+	5	carrefour dangereux !!!
17 h 24	75,2	14,8	Pey		1+	6	PC
17 h 26	76,5	13,5	D17 vers Saubusse		1+	7	
17 h 28	77,6	12,4	D72 route de Siest ("port Carrère")		1+	8	
17 h 30	79,4	10,6	sortie Orist route de Bellevue		1	9	
			route de St Lon vers Téoulère		moto		
17 h 38	84,4	5,6	D6 direction St Lon les Mines		1+	10	carrefour dangereux + ralentisseurs
			St Lon - route de Cagnotte		1+	11	
			rte de Cagnotte - route du Barcq		moto		
17 h 43	89,4	0,6	route du Château d'eau		1	12	
			D75 direction Bélus		2	13	
17 h 48	90,2	0,0	BELUS D75 près salle des sports				ARRIVEE

signaleurs (1) = fixe // moto+drapeau jaune // (1)+ = signaleur + moto+drapeau jaune

tous les carrefours matérialisés par des ilots giratoires devront être franchis par la droite les signaleurs avec drapeau jaune et sifflet
indiqueront les entrées et sens de circulation à respecter impérativement

PRESIDENT PEYREHORADE SPORTS CYCLISME

Jean Denis GOMES tél 06 42 68 98 46

Renseignements : Jean Jacques VILLENAVE tél 06 89 09 45 44
mail « jean-jacques.villenave@orange.fr »

Arbitres :

Président Jury // Marina MORLAAS

STS Informatique AUDARD Jean Pierre - LAFARGUE Frédéric

Animation et presse:

- Radios Fréquence sport D. LANUSSE 71,5 Mgz
- Animateurs : Hervé LEMOINE et J.C. PLANTE
- Presse G. DAGOT tel 06 46 76 91 42 Sud Gironde Cyclisme
- B. LUCQ tel 06 74 50 60 16 journal Sud Ouest

Protocole :

HABAS – MAIRIE

- 08 h 30 // 09h30 permanence dossards
- 10 H 00 1^{er} départ CLM individuel
- 12 H15 protocole vainqueur étape, maillot jaune, maillot vert, maillot blanc uniquement

BELUS – salle des sports

- 15 H 30 départ – 17 H 48 arrivée
- 18 H 00 protocole : vainqueur étape, classement général (maillot jaune communauté com. Pays d'Orthe et Arrigans), classement par points (maillot vert Intermarché), meilleur jeune (maillot blanc Cabinet CBLEC), meilleur grimpeur (maillot à pois Amis du TPOA), meilleur sprinter (maillot bleu ciel RD Cycles à Bayonne).



CABINET CBLEC Audit & Conseils
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

2, rue des frênes 40 100 DAX
Tél. 05 58 56 56 00 - Fax 05 58 74 16 39

cblec.dax@cblec.fr

www.cblec.fr



22 ème Tour du Pays d'Orthe et des Arrigans

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

ARTICLE 1 : Organisation

Le Peyrehorade Sports cyclisme organise, sous l'égide de la FFC, le 22 ème TOUR DU PAYS D'ORTHE et ARRIGANS cycliste le 05 avril 2026.

Le responsable de l'organisation est M. Jean-Denis GOMES demeurant 543 route de Leborde à 40300 Bélus, Président du Peyrehorade Sports Cyclisme.

Les engagements se font par internet.

ARTICLE 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve inscrite au calendrier régional de Nouvelle Aquitaine est ouverte aux coureurs de catégorie FFC Open 1/2/3 et Access limités à 120 coureurs. Aucun engagement ne sera pris sur place.

Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 3 : Permanence

La permanence se fera dans les locaux de la mairie de Habas dimanche 05 avril de 08 h 30 à 09 h 30. Il sera procédé au contrôle des licences, la remise des dossards, radios pour les clubs de plus de 5 coureurs, accréditations en présence des arbitres et des membres de l'organisation.

La réunion avec les directeurs sportifs, la sécurité et tous les chauffeurs des véhicules suiveurs aura lieu dans ces mêmes lieux à 09 h 30 en présence de l'organisateur et du collège des arbitres.

La restauration du dimanche midi se fera à la salle des sports de Bélus prévue pour l'organisation et les officiels, elle sera ouverte uniquement sur réservation au prix de 16 €/repas aux coureurs et accompagnants.

ARTICLE 4 : Les étapes

Cette épreuve se dispute en 2 tronçons :

- dimanche matin : HABAS / HABAS départ 10 h contre la montre individuel sur un circuit de 06, 86 km. Le temps réalisé sera pris en compte pour le classement général individuel.

Le matériel spécifique pour le contre la montre ne sera pas autorisé

- dimanche après-midi : BELUS/BELUS départ 15 h 30 sur 90,150 km soit 3 tours d'un circuit de 30,05 km

Tous les départs se feront sur la ligne, il n'y a pas de départ fictif.

ARTICLE 5 : Dépannage neutre

Deux voitures de dépannage neutre seront mises à la disposition par le club organisateur, les clubs ayant plus de 5 participants seront autorisés à suivre la course, après avis des arbitres.

Le ravitaillement s'effectuera à l'arrière du peloton et derrière la voiture du Président du Jury.

Dans tous les cas, les arbitres de course appliqueront le règlement officiel de la FFC

ARTICLE 6 : Emargement et dossards et ravitaillements

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course.

A l'issue de la première étape, les coureurs conserveront leurs dossards mais devront obligatoirement émarger la feuille de contrôle avant l'étape suivante.

Le ravitaillement débute à partir du 30 ème km et se termine à 20 km de l'arrivée, il se fera à l'arrière du peloton et derrière le véhicule de la Présidente du Jury.

La valorisation de l'image du cyclisme passant par le respect de l'environnement, les coureurs sont priés de ne pas jeter des déchets de ravitaillement sous peine de pénalités indiquées dans le barème de la FFC. Les zones prévues à cet effet sont situées sur les 300 mètres qui suivent la ligne de classement à Bélus et les 300 mètres qui suivent la ligne des sprints intermédiaires à Pey.

Au terme de l'épreuve les équipes devront rendre les dossards, plaques de voiture et radios.

Nous demandons à tous les responsables des équipes de respecter les modalités des différents protocoles tant celui du départ que celui de l'arrivée par reconnaissance pour les partenaires de l'épreuve.

ARTICLE 7 : Radios

Chaque voiture sera équipée d'une radio fournie par l'organisation ceci afin de faciliter les liaisons sur la course. La fréquence radio-tour sera de 71,5 Mhz.

ARTICLE 8 : Règle des trois derniers kilomètres

En application du règlement de la FFC, en cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres de l'étape en ligne, le ou les coureurs impactés sont crédités du temps du ou des coureurs avec lesquels ils se trouvaient au moment de l'incident.

ARTICLE 9 : Direction course

Le Directeur de course est chargé de la bonne marche, de l'organisation et de la discipline concernant les suiveurs officiels autorisés à suivre l'épreuve.

ARTICLE 10 : Abandons

Tout coureur qui abandonne, doit impérativement remettre son dossard à la voiture balai. Il ne pourra, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture suiveuse. La voiture balai pendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leur propre moyen. Tout coureur éliminé ne pourra en aucun cas continuer la course même officieusement, ni la suivre, ni l'accompagner en quoi que ce soit. Tout coureur engagé à l'épreuve ne pourra, quel que soit le motif de son abandon ou de son abstention, disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Maillots leaders et protocole

Les coureurs ne devront porter que le maillot de leur club. A partir de la deuxième étape les coureurs leaders des différents classements endosseront un maillot distinctif fourni par l'organisation selon la priorité ci-après :

- classement général individuel au temps : maillot jaune Communauté des Communes Pays d'Orthe et Arrigans
- classement général individuel par points : maillot vert Intermarché Peyrehorade Cauneille
- classement général individuel meilleur jeune : maillot blanc CBLEC Dax Experts comptables

à l'issue du 2ème tronçon seront attribués les maillots suivants :

- classement général individuel au temps : maillot jaune Communauté des Communes Pays d'Orthe et Arrigans
- classement général individuel par points : maillot vert Intermarché Peyrehorade Cauneille
- classement général individuel meilleur jeune : maillot blanc CBLEC Dax Experts comptables

- classement général individuel meilleur grimpeur : maillot blanc à pois rouges Amis du Tour du Pays d'Orthe
- classement du meilleur sprinter : maillot bleu ciel RD Cycles Bayonne
- classement général par équipes : casquettes jaunes Conseil Départemental des Landes.

Conformément à la réglementation de la FFC les coureurs suivants devront se présenter au protocole après chaque tronçon, il leur est demandé de se présenter dans un délai maximum de dix minutes après leur arrivée :

- le vainqueur de chaque tronçon, le leader du classement général individuel au temps, les leaders des classements annexes (classement par points, meilleur grimpeur, meilleur sprinter, meilleur jeune) et la meilleure équipe.

A l'arrivée finale de l'épreuve doivent se présenter au protocole les trois premiers du classement individuel au temps, les vainqueurs des quatre classements annexes et la meilleure équipe.

Nous demandons à tous les responsables des équipes de respecter les modalités des différents protocoles tant celui du départ que celui de l'arrivée par reconnaissance pour les partenaires de l'épreuve.

ARTICLE 12 : Classements et communication des résultats

Les classements suivants seront établis :

- classement individuel au temps
- classement par points à chaque tronçon , les points seront attribués aux 15 premiers soit la cotation 25/20/16/14/12/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1 points
- classement du meilleur sprinter, les points seront attribués aux 3 premiers des sprints intermédiaires du 2 ème tronçon soit 5/3/1 points
- classement du meilleur grimpeur selon la cotation 5/3/1 points sur le 2ème tronçon
- classement du meilleur jeune (U19) établi à l'issue de chaque étape en fonction du classement individuel au temps pour les coureurs âgés de 17 et 18 ans (nés du 01/01/2008 au 31/12/2009)
- classement par équipes établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque club à chaque tronçon, toute équipe réduite à moins de trois coureurs est exclue du classement général par équipe.

Il n'y a pas de bonifications attribuées sur les courses inscrites au calendrier régional.

Il sera obligatoire de terminer l'épreuve pour figurer dans les classements, en cas d'égalité dans les différents classements il sera appliqué le règlement de la FFC .

Dans le cas où un coureur serait en tête de plusieurs classements lors du 1^{er} tronçon, l'ordre de priorité du port des maillots distinctifs sera le suivant :

- maillot jaune du classement général au temps
- maillot vert du classement par points
- maillot blanc du classement de meilleur jeune (U19)

Les suivants dans le classement concerné seront désignés comme porteurs du maillot distinctif concerné.

Tous les résultats seront donnés à la fin de chaque tronçon par affichage.

ARTICLE 13 : Contrôle médical

Si un contrôle médical devait être effectué selon le règlement antidopage de la FFC, les coureurs en seraient informés par un panneau placé sur le podium d'arrivée. Un local sera prévu à cet effet aux abords de chaque arrivée : local de la mairie de Habas, pour le premier tronçon, local de la salle des sports de Bélus pour le deuxième tronçon.

ARTICLE 14 : délais d'élimination

Le délai d'élimination est fixé à 15 % du temps du vainqueur de l'étape en ligne et de 25 % du temps du vainqueur pour l'étape contre la montre individuel.e délai peut être modifié par le jury des arbitres en accord avec les organisateurs pour des raisons exceptionnelles.

ARTICLE 15 : Prix

Grille des prix :

- 1^{er} tronçon 185 €/10 (37-29-26-20-21-18-15-12-11-8-6)
- 2ème tronçon 305 € /15 (61-49-38-30-24-21-18-14-12-9-8-6-5-5-5)
- classement meilleur grimpeur 122 €/3 (61-38-23)
- classement par points 122/3 (61-38-23)
- classement meilleur sprinter 91 €/3 (46-30-15)
- classement meilleur jeune 228 €/5 (83-59-41-27-18)
- classement général par équipe 183 € /3 (92-61-30)
- classement général individuel 625 € /20 (124-95-75-63-50-44-35-27-18-12-11-9-9-9-8-8-8-8-6-6)

soit un total des prix de 1861 €.



N° URGENCES :

15 Urgences Hôpital

17 Gendarmerie

18 Pompiers

112 Tous secours

Hôpitaux les plus proches :

40100 DAX tél 05 58 91 48 48

boulevard Yves du Manoir

64100 BAYONNE tél. 05 59 44 35 35

13 avenue de l'interne Jacques Loeb

MERCI

**à la Communauté de Communes
du Pays d'Orthe et Arrigans
aux municipalités de HABAS et BELUS
au conseil Départemental des Landes**

**au collège des arbitres
à STS
au docteur BORDES
à la Croix Rouge de Dax
aux motards Les Gardians
à l'équipe des signaleurs de Ph. Barrouillet
aux speakers Hervé LEMOINE et JC Planté
à notre traiteur Franck Lamour**

**à nos partenaires INTERMARCHÉ CAUNEILLE
GROUPAMA - CBLEC - RD CYCLES**

**à la presse représentée par
Guy DAGOT de Sud Gironde Cyclisme
Bertrand LUCQ du journal Sud Ouest**

et à tous nos BENEVOLES